

Entrée en vigueur au 03 juillet 2023 de la délibération de la Martinique n° 23-230-1 du 03/07/2023.

Le21/07/2023

Délibération de la Martinique n° 23-230-1 du 03/07/2023 portant extension de la liste des biens exonérés des droits d'octroi de mer pour les opérateurs de la section C de la NAF.

Création du CANA Z316